



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID : 057-245700695-20230328-D2023_17_SI-AR

DECISION 2023-17

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché « Mission de programmation fonctionnelle, technique et environnementale pour la construction d'un équipement communautaire à vocation culturelle » est conclu le 28 mars 2023 avec la société AEDIFICEM à 51370 CHAMPIGNY, pour un montant de 61 480,00 € H.T. soit 76 776,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 28 mars 2023

Le Président
Michel PAQUET



Décisions | Publication sur le site de la CCCE, le 24 SEP. 2024